



Suspension de permis. Conseil

Par **Maria80**, le **19/04/2016 à 15:29**

Bonjour, mon conjoint c'est fait arrêté le 17 avril 2016, suspension de permis de 72 heures en attendant le jugement au tribunal afin de savoir combien de temps il auras exactement de suspension de permis. Cause : stupéfiants.. rnN'ayant jamais commis d'infraction du code de la route. Ayant tous ces points, jamais d'amendes etc... rnMon conjoint étant actuellement en passage de son BTS dans les travaux publics, devant ce déplacer pour passer ces examens ainsi que pour aller travailler, afin de survenir au besoin de sa famille. Jeune papa d'une petite fille de 15 jours, locataire d'une maison. rnMoi même n'ayant plus de travail depuis octobre 2015, n'ayant aucune aide financière, ni ressources, mon conjoint et le seul à survenir au besoin de notre famille. rnSi il a une suspension de permis de 6 mois, il ne pourras pas être embaucher dans son entreprise en septembre 2016. rnrnNous souhaiterons avoir des renseignements sur ces droits, et si on peut avoir une aide particulière. rnrnMerci d'avance de votre réponse,rnVous en souhaitant bonne réception.rnCordialement.

Par **morobar**, le **19/04/2016 à 18:47**

Bonjour,rnIl n'y a aucun recours, sauf à acheter une mobylette.rnPas d'aménagement de permis possible.